

Sur le plan juridique, l'accord du lac Meech, et c'est parfaitement légitime, nous met à la page, mais je me plais à penser que, de ces débats, de ces discussions, peut sortir une conception authentique d'un avenir où nous, Canadiens, pourrions modifier notre constitution, une conception de la nature même de notre pays. C'est pourquoi il est si important d'appuyer l'accord du lac Meech.

Je demande au gouvernement de prendre au sérieux les amendements très modestes qui ont été proposés simplement pour donner aux Canadiens, aux autochtones, aux habitants du Nord et aux femmes le sentiment de sécurité auxquels ils aspirent. Je ne crois pas que l'accord serait ainsi mis péril. Il est vraiment important qu'on reconnaisse cette priorité, que nous devenions une famille unie, que le Québec fasse partie de cette famille et que de nouveau, comme en 1867, nous puissions dire que nous nous respectons les uns les autres. Nous savons comme nous avons édifié notre pays. Nous connaissons nos fondements. Nous voulons bâtir un pays vigoureux et nous tenons à ce que le Nord participe lui aussi à tout ce débat.

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** Questions? Observations? Le député de Laurier (M. Berger).

**M. Berger:** Madame la Présidente, je voudrais poser une question à la députée qui est, si j'ose dire, une nouvelle venue parmi nous. Elle a dit qu'il fallait faire en sorte que le citoyen moyen participe à la réforme constitutionnelle pour que les décisions de cet ordre sortent, pour reprendre ses termes, des officines. Ne pense-t-elle pas, pourtant, que l'accord du lac Meech rendra inévitables ce genre de décision?

Si je dis cela, c'est qu'on prévoit ici des conférences annuelles des premiers ministres, qui se retrouveront entre eux autour de la table. M. Trudeau a appelé cela un directoire, qui décide-rail pour le pays.

Si l'on prend le cas des nominations à la Cour suprême et au Sénat, les décisions seront prises par l'exécutif du gouvernement, le cabinet, le premier ministre et les premiers ministres provinciaux, je présume. Dans ce processus, le législatif, c'est à dire la Chambre des communes, n'a rien à dire. Nous sommes loin, et la députée l'admettra, j'en suis sûr, de la situation actuelle aux États-Unis. Dans ce pays, le Congrès ou le Sénat au moins, peut-être les deux chambres, en tout cas, le Sénat a le droit de veto sur les nominations à la Cour suprême. Nous pouvons voir la beauté de ce processus. Je ne dis pas que nous devons aller aussi loin, mais je dis à la députée que l'accord du lac Meech exclut toute intervention des parlementaires et encore plus des Canadiens ordinaires. J'aimerais avoir son point de vue sur ce sujet qui me préoccupe vivement.

**Mme Dewar:** Madame la Présidente, la recommandation qui traite d'un comité parlementaire qui tiendrait des audiences dans le pays avant la conférence des premiers ministres, permettrait certainement de donner aux Canadiens un moyen légitime de participation. J'espère que la question du député ne vise pas à suggérer que le système était plus ouvert précédemment. Je me souviens très bien, en tant que simple citoyenne, avoir participé en 1980-1981 au mouvement que les femmes essayaient d'organiser pour dire «Ne nous oubliez pas, une fois de plus». Il est certain que l'accord du lac Meech a été conclu

### *Modification constitutionnelle de 1987*

par les premiers ministres provinciaux et le premier ministre (M. Mulroney) sans qu'il y ait beaucoup de discussions préalables dans le pays. Et nous sommes maintenant saisis de cet Accord.

Je pense que son aspect positif c'est que le comité recommande dans son rapport un processus qui permet aux Canadiens de faire connaître leurs vues avant les conférences des premiers ministres. Après tout, les premiers ministres sont dûment élus par la population de chaque province comme le veut notre processus démocratique. Nous ne vivons pas en république. Il nous faut reconnaître que notre Charte en est une de système parlementaire.

Le mécanisme recommandé par le comité est donc excellent parce qu'il permet aux Canadiens de participer au processus. Enfin, nous ne verrons plus les premiers ministres tenir leur petite conférence dans leur coin, en ne nous donnant qu'après coup la possibilité de réagir. Je crois que nous pouvons trouver dans le rapport du comité les bases nécessaires pour mettre sur pied un tel processus.

A mon avis, ce rapport est très complet et s'impose par ses qualités. Je dois dire qu'il a été produit en très peu de temps. J'ai été très agréablement surprise lorsque j'en ai pris connaissance parce que je craignais que l'on ait fait les choses à la hâte. Je ne crois plus que ce soit le cas. Je trouve ce rapport réfléchi. Il contient de très bonnes recommandations. Je pense qu'en les mettant en oeuvre, nous pourrions édifier un Canada meilleur et plus fort.

**M. Berger:** Madame la Présidente, je désire poser une question directe à la députée sur un autre aspect du rapport. Il s'agit du pouvoir de dépenser. La députée qui est ancien maire d'Ottawa, a prouvé au fil des ans qu'elle se préoccupait des problèmes sociaux. Elle connaît probablement les recommandations qui ont été faites ces dernières années en faveur de la réforme de nos programmes sociaux, notamment les recommandations de la Commission Macdonald sur la mise sur pied d'un programme complet de sécurité du revenu.

[Français]

En français, c'est un régime universel de sécurité du revenu, je crois.

• (1330)

[Traduction]

Je me demande si la députée est au courant du témoignage que le professeur Al Johnson a rendu devant le comité mixte du Sénat et de la Chambre. M. Johnson, une sommité dans ce domaine puisqu'il a été sous-ministre en Saskatchewan et qu'il a oeuvré au niveau fédéral, a rappelé aux membres du comité la dure lutte qui a précédé l'établissement de l'assurance-maladie. Certaines provinces dont l'Ontario, y étaient farouchement opposées. Le professeur Johnson estime qu'en accordant aux provinces le droit de se retirer d'un programme à frais partagés et d'être pleinement indemnisées sans qu'il leur soit nécessaire de se conformer à des critères nationaux aura pour effet de nous empêcher de réviser nos programmes sociaux, d'instaurer le revenu annuel garanti et d'entreprendre diverses réformes sociales dont les Canadiens ont grandement besoin.